

## Compiègne, le 8 décembre 2022 DÉCISION N° 2022-246 J

(abroge la décision n°2022-138J en date du 16 août 2022)

<u>Objet</u>: Décision portant délégation de signature de M<sup>me</sup> Claire Rossi, directrice de l'UTC, à M<sup>me</sup> Céline Penot, responsable du pôle recrutement au sein de la direction des ressources humaines à compter du 8 décembre 2022.

La directrice de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de M<sup>me</sup> Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022,

Vu la note d'organisation de l'université de technologie de Compiègne,

# <u>DÉCIDE</u>

## Article 1: délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à Mme Céline Penot à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences en matière de ressources humaines :

- 1. les convocations individuelles des candidats aux concours organisés par l'établissement,
- 2. les réponses positives aux ATER,
- 3. les réponses négatives aux candidats aux concours d'enseignants-chercheurs,
- 4. les réponses négatives aux candidats pour les autres postes,
- 5. l'établissement de la liste des candidats admis à concourir et des listes de recevabilité,
- 6. les correspondances relatives au dossier déclaré irrecevable, non admissible ou non admis.

#### Article 2 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 8 décembre 2022 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

#### Article 3 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente au sein de la direction des ressources humaines.

#### Article 4:

Service des affaires générales et juridiques

**☎** 03-44-23-73-76 ⋈ sagj@utc.fr Le directeur général des services de l'UTC est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi

Université de technologie de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer CS 60319 60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23 www.utc.fr

<u>Original</u> : <u>Copies</u> : service des affaires générales et juridiques service/département/direction concerné(e)s

direction des affaires financières

agent comptable

intéressés. rectorat

<u>Diffusion</u>:

rubrique « actes réglementaires »